

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
14/08/87

Origine :
PAT

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

PAT n° 1180/87

Plan de classement :

26102					
-------	--	--	--	--	--

Objet :

COMITE TECHNIQUE NATIONAL DES INDUSTRIES DE LA METALLURGIE - PROGRAMME D'ACTIONS.

Les CRAM et les CGSS sont informées des actions prioritaires que le Comité Technique National des Industries de la Métallurgie a décidé de retenir lors de sa réunion du 18 juin 1987.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

14/08/87

Origine :
PAT

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

N/Réf. : PAT n° 1180/87 - GG/MC - Direction de la Gestion du Risque - Sous-Direction de l'Assurance Maladie et des Accidents du Travail - Division "Prévention des Accidents du Travail".

Objet : Comité Technique National des Industries de la Métallurgie - Programme d'actions.

J'ai l'honneur de vous informer des actions prioritaires que le Comité Technique National des Industries de la Métallurgie a décidé de retenir lors de sa réunion du 18 juin 1987.

ACTIONS EN COURS

Risques liés à l'utilisation des matériaux composites

Le Comité a rappelé son souhait de voir les Caisses Régionales surveiller cette activité. (voir circulaire technique 1031/86).

Clavetage des outils de marteaux-pilons

Le Comité a été d'accord pour que l'étude de l'Institut National de Recherche et de Sécurité sur le clavetage des outils de marteaux-pilons, soit exploitée au mieux dans les entreprises disposant encore de ces matériaux.

Risques liés à la robotique

Le Comité a souhaité que les services de prévention des Caisses continuent leurs actions dans le domaine de la robotique à l'aide des documents existant actuellement (CRAMA, CRAM de NANTES, INRS) puis à l'aide des textes en cours d'élaboration dans l'Institution.

ACTIONS A PREVOIR APRES REALISATION DES ETUDES DES TEXTES EN COURS

Soudage de l'acier inoxydable

Les enquêtes épidémiologiques sur les soudeurs d'aciers inoxydables sont en cours. En fonction des résultats qui ne seront connus qu'en 1989, il pourra être prévu un développement des actions engagées actuellement par les Caisses.

Troubles visuels et nerveux dans l'industrie de l'électronique

L'étude réalisée sous l'égide de l'Institut National de Recherche et de Sécurité ne porte que sur les troubles visuels consécutifs à l'utilisation des microscopes à binoculaire. Contrairement aux espoirs initiaux, le problème abordé s'avère beaucoup plus compliqué que celui des écrans de visualisation. L'Institut National de Recherche et de Sécurité a fait parvenir à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés le rapport d'étude qui servira de référence au futur guide à paraître sur le même sujet, réalisé à l'intention des médecins du travail. Il ne semble donc pas qu'une action puisse se développer dans les Caisses avant 1989.

Cokeries

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés réalise actuellement un texte sur les risques liés au travail dans les cokeries. Ce texte sera vraisemblablement disponible au début de l'année 1988 et pourra être utilisé pour conforter les actions déjà entreprises par les Caisses dans cette activité.

Traitement et revêtement des métaux 2103.0

Le Comité a souhaité que le Service de Prévention de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France poursuive ses travaux sur les risques existant dans les ateliers de traitement de surface de façon à pouvoir élaborer un texte, éventuellement de recommandations, qui vise l'ensemble des risques présentés par les traitements de surface.

Dans l'hypothèse où ce texte serait étendu à l'ensemble du territoire, les Caisses seraient invitées à s'en servir pour engager une action particulière auprès des entreprises concernées.

Presses à découper les métaux à froid

Compte tenu de l'état d'avancement des travaux de mise à jour des Recommandations n° 70 relatives aux presses, réalisés par la Commission spécialisée du Comité Technique National, il est probable que le texte sera entériné lors de sa réunion du Comité de fin d'année ou, à défaut, de juin 1988. Les Caisses disposeront alors d'un texte à jour leur permettant d'engager une action particulière chez les utilisateurs de presses.

Fonderies d'aluminium (lingots)

Le Comité a été informé des travaux réalisés actuellement par l'Institut National de Recherche et de Sécurité en collaboration avec les Ingénieurs-Conseils des Caisses et des Représentants de l'industrie. Il a souhaité que des actions soient entreprises dès la parution du nouveau document en cours d'élaboration.

Fonderies d'aluminium en coquilles

Le Comité a été informé des risques rencontrés dans les fonderies d'aluminium en coquilles et de l'intervention du Service Prévention de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France chez un utilisateur pour faire diminuer les risques liés notamment à la présence de louches automatiques.

Le Comité a souhaité que la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France soit invitée, avec l'Institut National de Recherche et de Sécurité, à réaliser un article sur l'installation en question et à le publier dans Travail et Sécurité. Cet article devrait donner aux différents agents des services de Prévention, des indications sur le niveau de sécurité qu'il est possible d'obtenir sur ce type d'installation avec une certaine technique. Il leur sera alors plus facile de conseiller les entreprises souhaitant s'équiper d'installations automatisées pour qu'elles atteignent un niveau de sécurité comparable.

Par ailleurs, le Comité a souhaité que l'Institut National de Recherche et de Sécurité mette à son programme un document de fond sur les fonderies d'aluminium, pouvant prendre la forme d'une fiche technique de sécurité. L'Institut se ferait naturellement aidé dans ce travail par le Service de Prévention des Caisses.

Le Comité a enfin souhaité que la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France soit invitée à étudier la possibilité de réaliser des Recommandations sur le sujet.

Les Caisses seront invitées, lors de la publication de ces documents, à avoir une action particulière dans le domaine considéré.

AUTRES ACTIONS DEMANDEES

Le Comité a souhaité que des axes de réflexion soient communiqués aux Services de Prévention afin qu'ils examinent, avec les Comités Techniques Régionaux concernés, la possibilité d'entreprendre des actions s'intégrant dans les sujets considérés qui sont très ouverts.

Les problèmes posés sont les suivants :

- ambiances sonores et activité de travail,
- exposition aux poussières de toutes origines,
- postures de travail et conséquences sur la santé,
- fatigue et usure mentale au travail, notamment sous contrainte de temps,
- horaire de travail atypique et conséquence sur la santé et les accidents.

L'Institut National de Recherche et de Sécurité est naturellement invité à se préoccuper de ces problèmes qui, pour certains, ne sont pas nouveaux pour lui.

L'Adjoint au Responsable
de la DGR

A. BOUREZ